

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chinon-RGE>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chinon : Non respect des règles d'exploitation en situation d'incertitude sur la fermeture d'une vanne**

11 septembre 2012

France : Chinon : Non respect des règles d'exploitation en situation d'incertitude sur la fermeture d'une vanne

Le 11 septembre 2012, alors que le réacteur n° 3 de la centrale nucléaire de Chinon était à l'arrêt et que des tests d'étanchéité étaient en cours sur l'enceinte de confinement, l'exploitant n'a pas procédé dans le délai d'une heure prévu par les règles générales d'exploitation, au repli du réacteur, suite à la non fermeture effective d'une vanne d'isolement sur le circuit de réfrigération intermédiaire (RRI).

L'enceinte de confinement est un bâtiment en béton à l'intérieur duquel se trouvent la cuve, le cœur du réacteur, les générateurs de vapeur et le pressuriseur. Elle constitue la troisième des trois barrières existant entre les produits radioactifs contenus dans le cœur du réacteur et l'environnement. Elle est destinée, en cas d'accident, à retenir les produits radioactifs qui seraient libérés lors d'une rupture du circuit primaire.

L'étanchéité de l'enceinte de confinement est donc particulièrement importante et fait l'objet de contrôles périodiques notamment au niveau des traversées qu'elle comporte. Ces contrôles, réalisés lorsque le réacteur est à l'arrêt, rendent indisponibles simultanément plusieurs équipements pendant une durée limitée.

Le 11 septembre 2012, des tests d'étanchéité étaient en cours au niveau de trois traversées dans l'enceinte de confinement du réacteur 3. Conformément à la procédure, vers 8h15, l'exploitant a lancé un ordre de fermeture d'une vanne sur le circuit RRI. Une discordance entre la confirmation de fermeture en salle de commande et l'état réel de la vanne en local a conduit à des investigations complémentaires qui ont amené l'exploitant à douter de la fermeture complète de la vanne. La décision de mise en repli du réacteur a été prise à l'issue de ces investigations, soit plus de trois heures après l'identification de la discordance.

La vanne a finalement été fermée manuellement, mettant fin à la discordance constatée et conduisant à arrêter la procédure de repli. Des tests complémentaires sur le fonctionnement de la vanne, réalisés ultérieurement, ont conduit l'exploitant, le 28 septembre 2012, à considérer que la

vanne concernée n'était effectivement pas complètement fermée avant sa fermeture en mode manuel. Dans une telle situation, un repli du réacteur sous 1 heure était requis par les règles générales d'exploitation.

Le dispositif de commande de la vanne a fait l'objet d'une visite et d'une requalification.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement. En raison du non respect des règles générales d'exploitation, il a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/layout/set/print/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-d-exploitation-en-situation-d-incertitude-sur-la-fermeture-d-une-vanne>